

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-02/10C

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT PARTAGÉS 2023-2025 « EXPERTISES SCIENTIFIQUES OBSCAT 4 » AVEC L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN VIA DOMITIA (UPVD) DANS LE CADRE DU CYCLE 4 DE L'OBSCAT (2023-2025)**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	27		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA  
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE  
Katia ROMAGOSA donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Suzanne SICARD donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Danielle CULAT, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> et 8 février 2023

Le Président expose à l'Assemblée,

En 2019, la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR) et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) ont décidé dans le cadre du volet défense contre la submersion marine et l'érosion côtière de la GEMAPI, de s'associer au partenariat ObsCat, né à l'initiative de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), permettant d'avoir un prisme de perception des phénomènes géophysiques à l'échelle de la cellule hydrosédimentaire à laquelle ils appartiennent, permettant ainsi un déploiement du périmètre d'observation aux 44 kilomètres du littoral sableux catalan du Cap Leucate au Racou.

Les partenaires de l'ObsCat souhaitent prolonger le partenariat avec l'UPVD.

Le nouveau partenariat du cycle 4 (2023-2025) de l'ObsCat à l'échelle de l'unité sédimentaire est le périmètre pertinent d'observation des phénomènes géophysiques pour élever le niveau de connaissance sur le milieu marin et l'évolution morpho-dynamique de la zone côtière.

Cet outil permet d'avoir une vision prospective à moyen terme en lien avec l'enjeu de l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

Les préconisations d'orientations de gestion et d'aménagement fournies par l'ObsCat représente une véritable plus-value pour l'ensemble des collectivités en charge de la gestion du littoral visant des modes de gestion adaptés, complémentaires, innovants avec une priorité donnée à la restauration des fonctionnements naturels.

L'ObsCat au travers des suivis réguliers réalisés, promeut la mutualisation des données acquises selon un protocole harmonisé et interopérable, ainsi accessibles pour les réseaux régionaux et nationaux.

L'UPVD et les maîtres d'ouvrages (PMM, Leucate, CCACVI, CCSR) ont décidé d'un commun accord de mener un projet de recherche et de développements partagés, désigné par « Expertises scientifiques ObsCat4 ».

Dans le cadre de ce partenariat, il convient de conclure une convention avec l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) pour le compte du Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranées (CEFREM) précisant les modalités techniques, administratives et financières pour la réalisation des études, ainsi désignées par « Expertises scientifiques ObsCat4 ».

Cette convention, nommée « **Convention de recherche et développement partagés, Expertises scientifiques Obscat 4, années 2023-2025** » entre les 4 maîtres d'ouvrages (PMM, Leucate, CCSR et CCACVI) et l'UPVD vise l'analyse historique du trait de côte (1895- 2023) et du seuil énergétique éolien avec l'étude de la résilience du système dune-plage.

L'UPVD s'engageant à participer au financement du Programme pour la part qui lui revient (autofinancement), les coûts d'expertises sont ainsi optimisés à cette échelle d'observation.

De plus, le cycle 4 de l'ObsCat (2023-2025) peut bénéficier d'une aide financière de la part de la Région (gestionnaire du FEDER), du Plan Littoral 21 (Etat/Région), mais également du Parc naturel marin du golfe du Lion (OFB).

Ainsi, le plan de financement partenarial est le suivant (€ HT) :

Année	2023 (année 10)	2024 (année 11)	2025 (année 12)	Total (2023-2025)
<b>Coût études</b>	<b>139 286 €</b>	<b>83 572 €</b>	<b>55 714 €</b>	<b>278 572 €</b>
<b>Plan de financement partenarial</b>				
UPVD autofinancement (30%)	41 786 €	25 071 €	16 714 €	83 572 €
<b>Sous-total</b>	<b>97 500 €</b>	<b>58 500 €</b>	<b>39 000 €</b>	<b>195 000 €</b>
FEDER (40%)	39 000 €	23 400 €	15 600 €	78 000 €
Plan littoral 21 Région (10%)	9 750 €	5 850 €	3 900 €	19 500 €
Plan littoral 21 Etat (10%)	9 750 €	5 850 €	3 900 €	19 500 €
Parc (20%)	19 500 €	11 700 €	7 800 €	39 000 €
Leucate	3 705 €	2 223 €	1 482 €	7 410 €
PMM	9 750 €	5 850 €	3 900 €	19 500 €
CCSR	1 950 €	1 170 €	780 €	3 900 €
CCACVI	4 095 €	2 457 €	1 638 €	8 190 €
<b>TOTAL</b>	<b>139 286 €</b>	<b>83 572 €</b>	<b>55 714 €</b>	<b>278 572 €</b>

PMM, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres Maîtres d'ouvrage (hors autofinancement), soit sur toute la période **195 000 € (non soumis à TVA)**.

PMM encaisse directement les subventions et le remboursement des participations financières des 3 autres maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI), soit un montant total de 175 500 €.

Le reste à charge pour la Communauté de communes Sud Roussillon est ainsi de **3 900 €**.

Les 3 autres maîtres d'ouvrage confient la gestion administrative et financière de l'ObsCat à PMM, structure référente et centralisatrice pour les demandes de subventions et les facturations.

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **APPROUVE** la « Convention de recherche et développement partagés, Expertises scientifiques Obscat 4, années 2023-2025 » de l'Observatoire de la Côte Catalane, entre la Communauté de communes Sud Roussillon, la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, les autres maîtres d'ouvrages adhérents (CCACVI et Leucate) et avec le partenaire académique technique l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) ;

☞ **IMPUTE** les dépenses à la section d'investissement du Budget GEMAPI ;

☞ **AUTORISE** le Président ou l'élu délégué en la matière à signer l'ensemble des conventions visant l'amélioration de la connaissance du trait de côte et tout autre document ou convention venant parfaire cette connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
**Le Président**

